



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-243

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur

Mise en double sens de circulation
Rue de Picardie, rue des Flandres et rue Lamendin / 7 juillet 2025

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des épreuves du « Tour de France » sur la commune d'Isbergues, il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera autorisée dans les 2 sens de circulation dans les rues de Picardie, Flandres et Lamendin le lundi 7 juillet 2025 de 13 heures à 17 heures.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques d'Isbergues.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **16 JUIN 2025**

Le Maire,


David THELLIER



Publié le **16 JUIN 2025**